



# Pas trop d'État dans nos lits!

À TRAVERS LA FUMÉE POTINEUSE DU PROCÈS médiatisé qui oppose un milliardaire à son ex-conjointe, un furoncle disgracieux est apparu dans le beau paradis de nos libertés matrimoniales. Malheureusement, les remèdes suggérés jusqu'ici semblent plus dommageables que la maladie elle-même.

Légiférer pour étendre à tous les conjoints de fait la protection (et donc les obligations) réservée aux gens mariés — comme le demande l'avocate de la plaignante — est un mauvais remède. À moins qu'on ne veuille déclencher au Québec un boom immobilier sans précédent. Car des milliers d'hommes — et de femmes — mettraient dehors leur douce moitié!

L'État ne doit pas lier de force des hommes et des femmes qui veulent vivre ensemble sans assumer les responsabilités d'une union civile ou religieuse. Il faut trouver d'autres façons de protéger les gens trop négligents ou frivoles pour se protéger eux-mêmes.

Parmi les 35 % de couples québécois qui vivent en union libre, il n'y a pas que des femmes mal informées et des hommes irresponsables. Il y a aussi des milliers de gens prévoyants, protégés par des contrats de vie commune. Ni eux ni leurs enfants ne seront dans la dèche s'ils se séparent.

Nombre de couples en sont à une deuxième union, quand ce n'est pas une troisième. Le patrimoine, certains l'ont déjà partagé, et paient une pension alimentaire. Ils ne veulent pas recommencer, justement pour assurer la sécurité de leurs enfants nés d'une union précédente. Notre régime doit leur donner cette possibilité. Tout comme il doit permet-

tre aux couples de choisir les clauses de leur contrat en fonction de leur situation.

Des femmes négligent leurs intérêts pour privilégier

lant pour protéger leur sécurité financière. Sont-ils aussi nombreux que le laisse entendre la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec? Si c'est le cas, l'État

**M<sup>e</sup> Anne-France Goldwater, avocate de «Lola», laquelle poursuit son ex-conjoint de fait, qui est milliardaire.**



ALAIN ROBERGE / LA PRESSE

l'amour? Dommage. Mais qu'y peut-on? Le niveau d'instruction des jeunes femmes du Québec est supérieur à celui des hommes. Rarement société a-t-elle investi autant pour former ses filles. Internet, les bibliothèques, les librairies, les magazines regorgent d'information. Alors ne pas être informé, c'est vivre coupé de la réalité. D'autant que l'égalité des droits, c'est aussi ça: le droit de se foutre dans le pétrin sans que l'État vienne vous sauver.

Les enfants, c'est une autre histoire. Ils n'ont pas choisi d'avoir un parent trop insou-

doit-il leur venir en aide plus qu'il ne le fait présentement au moyen de l'article 522 du Code civil, lequel assure à tous les enfants les mêmes droits et les mêmes obligations? En vertu de cet article, les enfants nés hors mariage ont aussi droit — comme les enfants dont les parents divorcent — à une pension alimentaire. Mais ils ne profitent pas des bienfaits d'un patrimoine partagé. Là se trouve l'iniquité, argue la Fédération.

Pour l'instant, celle-ci ne propose pas de changement précis, sinon pour souhaiter une commission parlementaire sur le sujet. C'est bien flou.

Avant de changer le Code civil pour protéger les imprévoyants, on pourrait commencer par faire plus souvent des campagnes d'information sur le sujet. Et tant qu'à oser, voici quelques suggestions:

- Demander à Fabienne Larouche de créer un personnage de télésérie attachant qui va tout perdre à la séparation d'une union libre.
- Publier un livre dans lequel des Québécois connus racontent comment ils ont été mis sur la paille à la suite d'une union libre qui a mal tourné.

L'État ne pourra jamais totalement protéger les enfants contre les mauvaises décisions de leurs parents. Mais au cours des derniers jours, il n'y a rien eu de réjouissant à constater, en écoutant les commentaires des gens sur les ondes radio-phoniques, qu'autant de citoyens de ce pays sont des ignorants finis qui risquent la sécurité financière de leurs enfants au nom de quelques serments d'amour. ⊗

## ET ENCORE

• Pour en savoir plus sur le contrat de vie commune: [cdnq.org/fr](http://cdnq.org/fr)

• Pour se rappeler la fragilité des serments d'amour, réécouter «Si tu t'imagines», la chanson de Juliette Gréco.

• Relire notre dossier sur l'argent et l'amour à [lactualite.com/monargent](http://lactualite.com/monargent).



# Les nouveaux séraphins québécois

**QUI AURAIT CRU** que Séraphin Poudrier avait autant d'héritiers? Avec tous ces gens qui protestent contre l'idée d'augmenter les tarifs d'électricité, on croirait entendre grincer la porte de la soupente du vieil avare de la série télévisée des années 1960.

À force de caresser son or au lieu d'acheter une bougie à sa femme, Donald, ou d'aider son village, Séraphin n'a rien construit. Et il en est mort. Le même avenir attend la social-démocratie québécoise si l'État ne tire pas une compensation suffisante de l'exploitation des ressources du territoire. Arrêtons de caresser notre or bleu et faisons-le fructifier!

La plupart des Québécois peuvent payer davantage leurs kilowattheures (kWh). Ils peuvent aussi réduire leur facture en économisant le courant, comme le font bien des peuples sur la planète. Isolons mieux nos maisons ou vivons dans des constructions moins grandes. Installons des compteurs intelligents pour que chaque consommateur puisse décider s'il veut utiliser du courant à un moment de la journée où celui-ci coûte cher. Ce sera même bon pour l'environnement.

Un cent de plus le kWh pour l'électricité? Ce n'est pas assez! Augmentons-le de trois cents. Ou mieux encore, approchons-nous du tarif que s'imposent les Norvégiens (12 cents le kWh, contre 6,8 cents au Québec). Eux ont le cran de mettre leur hydroélectricité au service de leurs enfants et de leurs vieux, en donnant à l'État les moyens d'offrir les services dont ceux-ci ont besoin. Mettons en place des programmes pour soutenir les plus pauvres, de façon à ce qu'ils ne grelottent pas en hiver.

Chaque «cenne» d'augmentation du kWh ferait entrer 1,8 milliard de dollars dans les

coffres de l'État. De quoi se payer pas mal de services!

Car un grand vent d'hiver se lève sur le Québec. Et la cabane, comme celle de Séraphin, est mal calfeutrée. La crise a malmené la trésorerie. Et la population vieillit. (Saviez-vous que l'examen d'une personne de plus de 70 ans, en cabinet, coûte plus cher à l'État québécois? Normal. Il faut aller plus

travail. Nous ne pouvons pas être bien soignés, dans des établissements bien entretenus, si nous ne sommes pas prêts à payer afin que le personnel ne soit pas toujours au bord de l'épuisement. L'argent ne tombera pas du ciel. Mais il pourrait venir de l'eau!

Nous ne pouvons pas tout avoir. Il faudra choisir. Que voulons-nous vraiment?

Prenons le cas des médecins omnipraticiens, dont

**L'arme du ministre des Finances Raymond Bachand pour éviter un déficit: la hausse des tarifs d'électricité.**



lentement. Aider le malade à se déshabiller. Faire le bilan de maux plus complexes.) Le vieillissement des Québécois aura un prix. Si nous voulons de bons services, nous devons les payer.

L'année 2010 sera cruciale. Les conventions collectives de tous les employés de l'État arrivent à échéance. Des infirmières, des enseignants, des travailleurs sociaux, des orthophonistes, des concierges dans les écoles et les hôpitaux renégocieront leurs conditions de

traite notre reportage en page 22. Il en manque plus de 800 au Québec. Les étudiants désertent cette profession, qu'ils estiment mal rémunérée et trop contraignante dans son organisation actuelle. On peut les comprendre.

Les spécialistes gagnent maintenant 55 % de plus que les omnipraticiens, alors que l'écart n'était que de 20 % dans les années 1970. Un accouchement fait de nuit par un omnipraticien se facture 517,80 \$. Et 1 000 \$ s'il est pratiqué par un spécialiste.

Au cours des dernières années, les médecins spécialistes ont su mieux que d'autres «tirer la couverture de leur bord», en agitant la menace de la fuite des cerveaux. Reste que c'est d'omnipraticiens que le Québec manque cruellement aujourd'hui.

Si nous voulons des médecins de famille, nous devons être prêts à leur donner des conditions de travail susceptibles d'encourager les vocations — une infirmière pour les aider, par exemple. Mais d'où viendront les dollars?

Il faut que notre État soit mieux géré, qu'il cesse de se doter de structures trop lourdes ou de payer de généreuses primes de départ à ses serviteurs parfois incompetents. Tout doit être mis en œuvre pour que chaque dollar compte. Une fois cela assuré, faire fructifier l'énergie de l'eau semble encore la moins mauvaise des réponses au besoin criant de revenus de l'État québécois.

Notre avenir collectif passe par une certaine dose de courage. Arrêtons de caresser notre or bleu... Mettons-le au service du plus grand bien commun. ☒

## ET ENCORE

À trois reprises dans les pages de *L'actualité*, l'économiste Pierre Fortin a plaidé pour une hausse des tarifs d'électricité.

Relisez ses chroniques à [lactualite.com](http://lactualite.com). À lire aussi, dans le site de la RAMQ, les manuels de facturation des médecins. Ils comptent 463 et 701 pages; on y trouve le prix de chaque acte médical.



# Petites et grandes lâchetés

UN EMPLOYÉ ACCUSÉ d'être complice de la fraude qui a mis sur la paille des milliers de petits investisseurs de Norbourg a béatement admis, pour sa défense, que son patron lui avait dit: « Ça se passe comme ça dans la finance. » « C'est ça qui est ça », comme le chante Martin Léon. L'employé a obtempéré.

Peut pas penser par lui-même? Connaît pas ça, la fraude et les lois qui l'interdisent? N'a pas de sens moral, le monsieur? Sait pas que voler, c'est voler, même si la victime n'a pas de visage?

On bout de rage devant la lâcheté qui transpire de chaque témoignage. « C'est pas ma faute, monsieur le juge, j'ai obéi au boss. »

Informaticien, comptable, adjoint... ils ont fermé leur gueule et fait ce qu'on leur demandait. Mais pourquoi? Vincent Lacroix n'était tout de même pas un commandant nazi qui pouvait les faire fusiller à la première rebuffade!

Dénoncer la fraude à la police était la chose qu'ils devaient faire. Ils auraient perdu leur boulot, d'accord. Mais ils en auraient trouvé un autre. Et ils auraient pu se regarder dans le miroir le lendemain matin. Le ciel nous garde d'un conflit armé où nos vies dépendraient de tels politrons imbéciles. Ils n'ont même pas l'excuse d'avoir été guidés par l'appât du gain: seul Lacroix encaissait!

Ce qui a manqué, dans ce drame-là tout comme dans les scandales de corruption (fléau grave et récurrent) qui entachent la démocratie municipale, ce sont des vertus qui semblent en voie de disparition presque autant que la banquise arctique: le sens civique, le courage, l'éthique. Une éthique du bien public qui ne

serait pas soluble dans l'argent ou le confort!

Combien de fois, à titre de journaliste, ai-je dû argumenter avec des gens, pourtant souvent protégés par leur convention collective, qui « avaient peur » de raconter, même sous le couvert de l'anonymat, les malversations dont ils étaient témoins, qu'il



MEGAPRESS

s'agisse d'abus de fonds publics ou de vols de biens privés. Nommons donc le mal qui nous ronge: la lâcheté.

Demandons-nous ce que nos gouvernements et nos entreprises peuvent faire non seulement pour aider chacun à se tenir debout, mais aussi pour changer les systèmes qui encouragent cette couardise et la rendent rentable, financièrement ou politiquement.

Dans le cas des scandales qui secouent nos démocraties municipales, il faudra plus qu'appeler au courage indivi-

duel. C'est tout le système qui régit l'industrie de la construction au Québec qu'il faudra réformer pour limiter les tentations. Deux monopoles le contrôlent: un syndical et un patronal. Ce duopole a incité les deux partenaires à s'entendre pour former un monopole (encore plus puissant) permettant aux grandes entreprises (qui contrôlent les machines) et aux syndicats (qui contrôlent la main-d'œuvre) de se

**C'est tout le système qui régit l'industrie de la construction qu'il faut réformer pour venir à bout des magouilles.**

donner la main pour extraire ensemble plus de fric aux clients et aux contribuables! Qu'il est plaisant alors de se partager ces fruits entre bons amis. C'était clair dans le fiasco de la Gaspésie. Ça l'est aujourd'hui dans toutes sortes de programmes d'infrastructures municipales. Et c'est de plus en plus inquiétant maintenant que le Fonds de solidarité s'est mis à investir dans les grandes entreprises de construction et les grands fournisseurs d'équipement.

Tout le régime d'appels d'offres, de soumissions et d'attributions de contrats doit être scruté à la loupe. Et réformé au besoin. Qui peut ouvrir cette voie, sinon une commission d'enquête publique? D'autres États ou provinces s'en sortent-ils mieux que nous? Il faut nous le demander. Et nous inspirer des meilleurs.

Un professeur d'université devant qui je m'indignais, il y a des années, que la société « plie » aussi souvent devant les revendications des « syndicats de gros bras », dans la construction ou ailleurs, m'avait gentiment expliqué que la société « achetait la paix sociale ». Mieux valait garder les gros bras heureux — quitte à fermer les yeux de temps en temps sur leurs magouilles — que de risquer de les voir faire les mêmes profits par la violence. Quinze ans plus tard, sa réponse me hante encore. Lâcheté ou lucidité?

En ce lendemain d'élections municipales, ce dossier doit être sur le dessus de la pile de tous les élus. Ils doivent s'y plonger. Et Québec doit agir en leader pour montrer la voie du courage. ☒

## ET LA LAÏCITÉ?

**Trop peu laïque, le Québec?**

Suivez le blogue de Jean-François Lisée sur ce sujet à [lactualite.com/lisee](http://lactualite.com/lisee). Et lisez le « Manifeste d'une salope », l'édito de Carole Beaulieu sur cette question à [lactualite.com/editorial](http://lactualite.com/editorial).